

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-15(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 30 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 22 mars 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (participant à la réunion en visioconférence), Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – ratios promus/promouvables au grade de caporal-chef

Le Président expose :

Par délibération du Conseil d'Administration n°2016-76 (RH) du 13 décembre 2016, ont été arrêtés les ratios promus/promouvables des filières administrative, technique et sapeurs-pompiers professionnels, en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Or, concernant la promotion au grade de caporal-chef, aucun ratio n'a été mis en place, le SDIS 04 n'ayant aucun agent susceptible de remplir les conditions de promotion.

Il vous est proposé de compléter la délibération en fixant à 100% le ratio de promus/prouvables, à l'instar de ce qui est pratiqué pour la catégorie C dans les autres filières.

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN